



# LE SERVICE MEDICAL

PAR LE

**Dr A. HUYBERECHTS**

**DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE LA S.N.C.B.**

**Q**UAND on parle de nos chemins de fer il est une série de notions courantes, bien connues du grand public, à force de lui avoir été répétées : notamment que la S.N.C.B. est une Société « sui generis », c'est-à-dire unique en son genre, créée en 1926 par le Gouvernement de l'époque, qui se trouvait aux prises avec de graves difficultés financières, et qui ne voyait pas de moyen plus efficace de consolider une dette flottante, dont le montant allait chaque jour grandissant, que de donner en gage, aux créanciers, notre réseau ferroviaire avec tout son matériel, de quelque nature qu'il fût, et toutes ses installations fixes, bref tel qu'il existait, en état de fonctionner, le 1<sup>er</sup> septembre 1926.

La S.N.C.B. fut constituée au capital de 11 milliards de francs. La contrepartie de ce capital se retrouvait dans les milliers de locomotives, les dizaines de milliers de voitures et wagons, les machines-outils garnissant nos vastes ateliers, les installations de signalisation, les bâtiments des gares, les réserves de matières, les 5.000 kilomètres de voies ferrées, les ouvrages d'art, etc., etc.

Conformément à ses engagements la S.N.C.B. s'est efforcée de gérer en bon père de famille le patrimoine qui lui fut confié et de maintenir le réseau en parfait état de fonctionnement avec tout ce qui est nécessaire à cet effet.

C'est dire que, depuis 1926, de nombreux milliards sont venus s'ajouter aux premiers sous forme de renouvellement et aussi de premier établissement.

Si l'on tenait compte en outre des modifications survenues à différentes reprises dans la valeur de notre monnaie, c'est évidemment à un nombre beaucoup plus respectable de milliards qu'il faudrait évaluer la valeur actuelle du réseau ferroviaire tel que la S.N.C.B. le gère et l'exploite.

Ce n'est ni notre rôle ni notre intention.

Ce que nous désirons faire remarquer, tout

simplement, c'est que ce matériel ne fonctionne pas, ces installations ne s'entretiennent pas, ni ne se perfectionnent, sans la participation d'un élément supplémentaire, d'un facteur aux réactions toutes différentes de celles du matériel inerte : l'homme, le cheminot.

Ce matériel humain, ce capital d'un genre particulier (et qu'on veuille bien croire que les expressions « matériel » et « capital » ne comportent dans l'esprit de l'auteur aucun caractère péjoratif) personne ne l'a évalué, chiffré, lorsque, le 1<sup>er</sup> septembre 1926, la S.N.C.B. fit ses premiers pas. Pas davantage depuis lors, d'ailleurs.

Les raisons en sont aussi simples qu'évidentes : c'est qu'il eut paru sans doute impudent, ou immoral, d'évaluer en francs (eussent-ils même été des francs-or) la valeur vénale des 110.000 cheminots avec lesquels la S.N.C.B. démarrait dans son exploitation, formule nouvelle, et aussi parce que cette valeur eut été impossible à chiffrer.

Ce qu'on peut affirmer en toute tranquillité c'est que la seule valeur marchande de la main-d'œuvre utilisée par la S.N.C.B. dépasse immensément la valeur de tout son réseau y compris son matériel et ses réserves.

Il suffit de songer qu'en cas d'accident de travail, il en coûte « grosso modo » à la S.N.C.B., qui est son propre assureur, 7.500 francs par % d'incapacité permanente occasionnée à un de ses ouvriers.

Et nous n'essayerons pas d'imaginer par surcroît ce que valent, sur le plan moral, sentimental, humain, la vie et la santé des 80.000 agents attachés à la S.N.C.B., la vie et la santé des 68.000 bénéficiaires de pensions et d'environ 200.000 membres de la famille des uns et des autres.

Car c'est à cette masse de 325.000 hommes, femmes et enfants que la Société s'est engagée à fournir aide et assistance pour lutter contre l'accident, l'invalidité, la maladie et la mort.

Cette importante mission, la plus délicate de toutes, la plus difficile peut-être, la Société l'a confiée à son Service Médical.

Voyons comment celui-ci s'en acquitte et comment le médecin, ingénieur de l'homme, essaie d'apporter à la S.N.C.B., sur le plan humain, la même aide que son collègue technique, l'ingénieur, médecin de la machine, apporte sur le plan matériel.

\* \* \*

Jusqu'en 1929, c'est-à-dire sous le régime Etat, et au cours des premières années d'existence de la Société, il n'existe pas de service médical proprement dit, pas de corps médical recruté par les chemins de fer, et organisé par lui.

Le traitement médical des agents est confié à des docteurs en médecine agréés par le Ministère. Il n'existe pas de « caisse de maladie » pour employés mais seulement une « caisse des ouvriers ».

Celle-ci accorde à ses affiliés la gratuité des soins dispensés par un médecin agréé et intervient dans le coût des produits pharmaceutiques, uniquement lorsque ceux-ci sont délivrés par des pharmaciens agréés ou les pharmacies militaires.

Le recours au médecin non agréé est autorisé, mais les honoraires restent entièrement à charge de l'agent. Les certificats de congé pour maladie ne sont valables que s'ils sont délivrés ou confirmés par un médecin agréé.

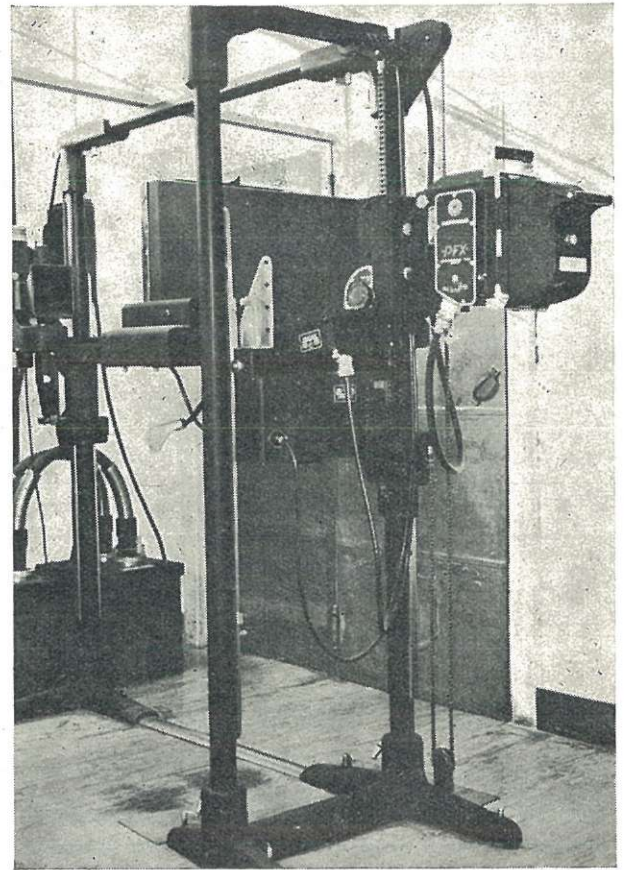
En 1929, la S.N.C.B. instaure un régime d'Assurances Sociales dont bénéficient tous les agents statutaires en activité, et les bénéficiaires de pension.

Un service médical propre à la Société est créé.

Il a pour mission de soigner les victimes d'accidents de travail et les agents atteints de maladies professionnelles, et d'exercer une tutelle médicale sur tous les agents malades, en veillant à ce que le traitement adéquat soit appliqué, les abus dépistés ou empêchés. Il se préoccupe en outre



Un cabinet d'auscultation au Centre National.



Appareil aux microfilms du Centre National.

de fournir à la Société une main-d'œuvre de qualité en organisant et codifiant les opérations de recrutement.

Le réseau est réparti en 10 centres régionaux dirigés chacun par un médecin principal assisté d'un ou de deux médecins adjoints. Au siège de chaque centre régional fonctionne un dispensaire de soins aux blessés et divers services administratifs (autorisations d'interventions ou de traitements spéciaux, recrutements, etc.).

Le service médical est dirigé par un médecin en chef, qui est placé à la tête du Centre National et à la disposition duquel se trouvent divers organismes centraux : Commission d'expertise des aptitudes professionnelles — Commission d'expertise des Accidents du Travail et de la Responsabilité Civile — services d'Hygiène industrielle, de psychotechnique, de radiologie et de physiothérapie, et enfin un service de nosologie.

Les malades ont le libre choix du médecin : les prestations sont remboursées au prorata du tarif qui est accepté par plus de la moitié des praticiens du pays. De nombreuses pharmacies agréées délivrent des médicaments aux conditions du tarif pharmaceutique officiel. Le séjour dans les hôpitaux agréés est gratuit.

En 1945, le bénéfice des soins de santé est étendu aux membres des familles des affiliés. A cette occasion, le service médical développe et adapte sa structure, Il est au service à la fois de l'employeur et des agents. Son activité s'exerce dans les sphères de deux activités complémentaires : la médecine individuelle et la médecine

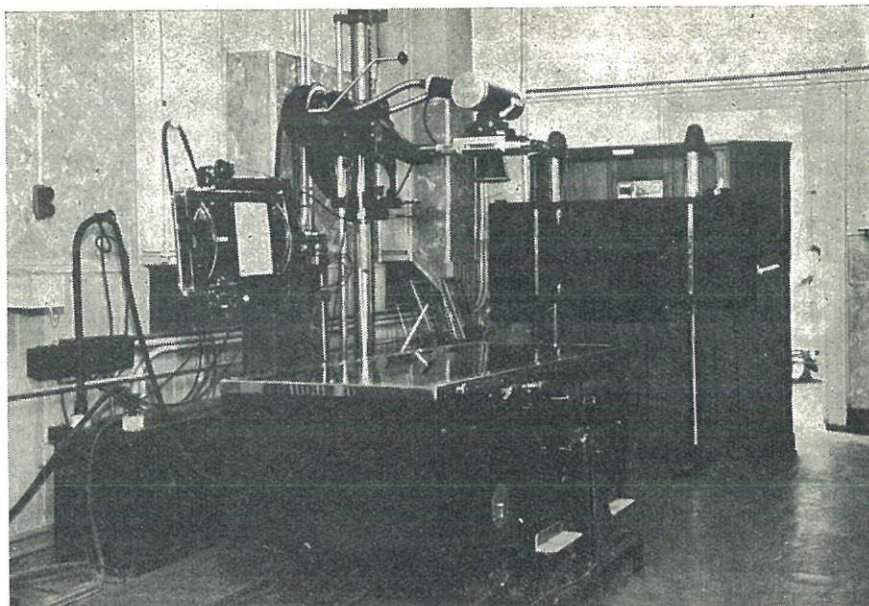
collective. Il veille donc à la protection de l'agent lui-même et à celle du groupe social dans lequel ce dernier travaille et vit.

Les moyens d'action sont développés : le nombre de médecins et des infirmières est augmenté, l'outillage des Centres Régionaux (le nombre de ceux-ci passe à 12) est perfectionné : chacun d'eux est pourvu d'une installation radiologique et d'un laboratoire pour analyses courantes; des spécialistes compétents, ou médecins consultants, assistent les médecins fonctionnaires dans le dépistage précoce des affections telles que tuberculose, cancer, goître, etc., et la surveillance médicale de tous les grands malades.

L'examen médical d'embauchage auquel est soumis tout agent, préalablement à son recrutement à la S.N.C.B., est beaucoup plus complet et plus approfondi. Tout candidat subit notamment un examen radiologique (micro-radiographie d'abord, grand cliché ensuite au moindre soupçon d'anomalie), et l'on écarte de la sorte une main-d'œuvre tarée qui serait tombée prématurément à charge de la Société.

Les agents en activité, atteints d'affections dites sociales, telles la tuberculose, le cancer, les maladies mentales, le diabète, le rhumatisme, etc., sont placés sous tutelle spéciale du service médical. Dès qu'une de ces maladies a été diagnostiquée chez un agent, celui-ci est envoyé chez un spécialiste de confiance (phtisiologue, psychiatre, dermatologue, etc.).

Dans le cadre de la médecine collective, la même tutelle a été instaurée en ce qui concerne les pensionnés et les membres des familles des



L'appareil de stéréo-radiographie du Centre National.

agents et, dans ce domaine, le service médical a porté particulièrement son effort vers la lutte contre la tuberculose.

La micro-photo-radiographie, dont nous signalions plus haut l'utilisation, depuis 1948, au cours des examens d'embauchage, est utilisée aussi dans le dépistage systématique de la tuberculose pulmonaire chez les agents ou enfants d'agents.

Le service médical compte étendre progressivement ce dépistage à tous les affiliés à notre régime d'assurances sociales.

La vaccination, contre la tuberculose, par le B.C.G., a été appliquée aux apprentis de nos grands ateliers. Dès que les résultats de ces premiers essais, pratiqués sur plusieurs centaines de sujets, auront été mis au point, l'extension de la méthode à d'autres groupes de jeunes agents sera envisagée.

Il y a lieu de mentionner encore l'intervention du service médical dans le domaine de l'éducation physique et des sports.

Là le médecin assure la tutelle médico-sportive des apprentis qui sont soumis trimestriellement à des examens médicaux et biométriques.

Il parfait l'instruction médicale des moniteurs d'éducation physique et dirige, du point de vue médical, les cours de gymnastique et les exercices sportifs dans les centres d'apprentissage et le home pour enfants débiles.

Dans ce home, l'intervention du médecin se manifeste encore par l'examen médical d'admission, les examens médicaux périodiques, l'ordonnance des régimes alimentai-



Le secrétariat du service de radiographie.

res et la prescription de toutes mesures utiles à la prophylaxie des maladies contagieuses.

Il faut enfin citer, parmi les grandes préoccupations du service médical, la surveillance qu'il exerce quant à l'application régulière des dispositions légales en matière de sécurité et d'hygiène du travail.

Dans le même ordre d'idées, il procède systématiquement aux examens périodiques relatifs à la tutelle des adolescents et au dépistage des maladies professionnelles.

Précisons qu'actuellement encore, et conformément au droit que lui confère la loi, la Société, qui est son propre assureur, a organisé elle-même son service de soins aux blessés. Les agents victimes d'un accident de travail ou atteints de maladies professionnelles n'ont donc pas le libre choix du médecin. Ils doivent obligatoirement se faire soigner dans les services organisés à cet effet par la S.N.C.B.

Par contre tous les affiliés malades bénéficient du libre choix absolu du médecin et du pharmacien.

\*\*\*

Tout ceci ne donne qu'une faible idée de la multiplicité des tâches auxquelles le service médical de la Société doit faire face et de la complexité des problèmes avec lesquels il se trouve confronté, pas plus qu'on n'en peut déduire le volume, l'ampleur de son activité.

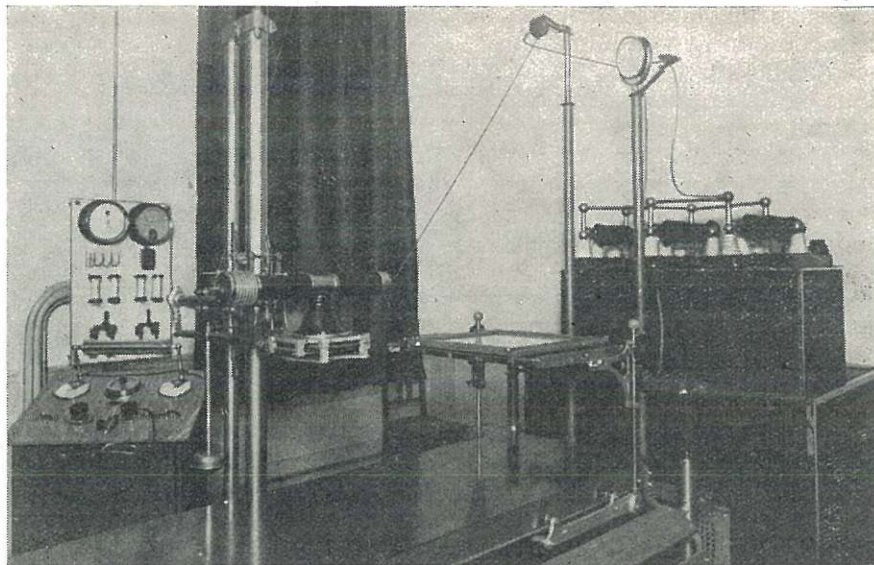
Quelques chiffres, pris parmi des centaines d'autres aussi éloquents, le feront peut-être mieux comprendre.

Au 31 décembre 1950, le nombre des affiliés au régime des Assurances Sociales de la S.N.C.B. s'élevait à 326.527.

Le nombre des vacations médicales pour l'année 1950 fut de 1.487.248, c'est-à-dire qu'un même nombre de certificats est arrivé dans les centres régionaux, que ces 1.487.248 certificats ont été dépouillés, lus, analysés, annotés, remboursés, que certains ont provoqué une intervention ultérieure de notre service médical (convocation de l'agent — intervention auprès du médecin traitant pour suggérer un examen, un traitement — contrôle, à domicile, du bien-fondé de l'absence — enquête afin de vérifier la situation sociale de la famille — etc., etc.)

Mille cent quarante-cinq cas d'interventions chirurgicales ont été enregistrés.

Vingt mille trois cents radios ont été faites dans les services propres de la Société, sans compter un nombre plus grand encore d'examens radiographiques exécutés, à la demande des malades ou des médecins traitants, par les radiographes privés.



Installation de radiographie.

Le service des blessés a dû intervenir dans 11.319 cas d'accidents avec chômage.

Ont été pris en tutelle :

- 565 cas de tuberculose (agents en service);
- 1.080 cas de tuberculose (pensionnés et familles d'affiliés);
- 780 cas de cancer;
- 910 cas de diabète;
- 580 cas de goître;
- 650 cas d'affections mentales.

La caisse des Œuvres Sociales, alimentée par des versements des agents et des subventions de la Société a versé, en 1950, aux ayants droit :

- 25 millions pour les prothèses;
- 96 millions pour les médicaments;
- 44 millions pour les hospitalisations;
- 58 millions pour les soins généraux;
- 53 millions pour les soins spéciaux.

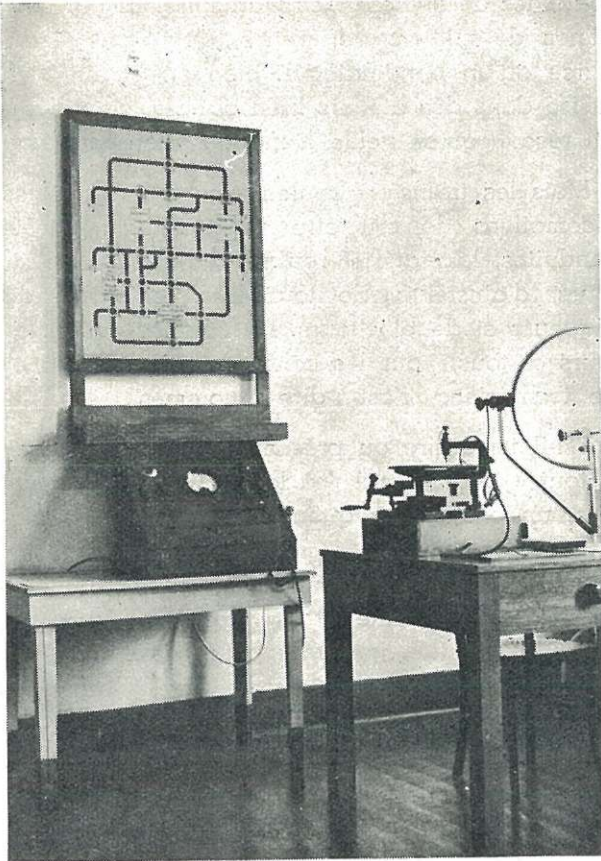
\*\*\*

Nous venons de brosser, à larges traits, les transformations subies dans sa structure et son organisation par le service médical de la S.N.C.B. et de citer quelques chiffres qui aident, si incomplets qu'ils soient, à évoquer l'importance de ce service et le volume de son activité.

Il manque une chose à ce tableau : les résultats de l'action du service médical.

Nous avons parlé de centaines de mille affiliés, de millions de vacations médicales, de centaines de millions dépensés pour assurer les soins médico-pharmaceutiques les plus étendus et les plus variés, nous avons montré un corps médical relativement nombreux recruté et choisi par la Société et à qui celle-ci a confié la santé et la vie de ses 80.000 agents, de ses 68.000 pensionnés et des 180.000 membres de leurs familles.

Quel a été le souci du service médical pour répondre le mieux possible à la mission reçue, à la tâche qui lui était confiée ?



**Un coin des installations  
du service psychotechnique.**

Le service médical s'est préoccupé d'abord de fournir à l'industrie qui l'employait, à l'organisme qui lui faisait confiance, une main-d'œuvre de qualité, répondant chaque fois à l'emploi auquel elle était destinée, et apte apparemment à y faire une carrière de durée normale, sans incidents morbides excessifs, partant sans chômage-maladie exagéré.

Dans ce but, il a toujours poussé plus loin, rendu plus précis, plus approfondis (et cherchera à le faire davantage encore) ses examens d'embauchage.

Une fois le candidat recruté, entré dans les cadres de la Société, le service médical le prend en charge, cherche à lui éviter d'une part les accidents de travail et les maladies professionnelles grâce à une prévention bien organisée et aussi, d'autre part, à le maintenir en bonne santé, ou à le guérir le mieux et le plus rapidement possible si la maladie l'atteint. C'est pourquoi, le service médical organise et développe le dépistage des grandes maladies sociales, ou exerce sa tutelle incessante lorsqu'elles se sont déclarées. Il intervient, d'accord avec les médecins traitants chaque fois que la chose est utile et réalisable, d'office si l'intérêt supérieur du malade l'exige, ou, plus simplement, le conseille, pour provoquer des examens de spécialistes renommés, des recherches ou analyses complémentaires, des traitements exceptionnels, coûteux, pourvu qu'ils augmentent les chances de guérison.

Lorsque l'agent a été frappé par l'accident ou

la maladie et qu'il reste amoindri, diminué dans sa capacité de travail, incapable de reprendre son ancien métier, le service médical recherche avec lui, et pour lui, la meilleure façon d'utiliser la capacité de travail qui lui reste et de telle façon qu'il soit lésé le moins possible dans ses ressources : l'agent récupère de la sorte, avec la fierté d'être à nouveau un rouage utile parmi ses compagnons, la satisfaction de gagner un salaire décent.

Enfin, cet agent, s'il a femme et enfants, a aussi des soucis de santé à leur sujet. Le service médical de la Société est là pour exercer à leur égard la même tutelle, pour les conseiller, surveiller ou guider le traitement, autoriser les mesures exceptionnelles qui dépasseraient les moyens des familles modestes.

Bien d'autres tâches encore accaparent, à chaque heure de chaque jour, l'attention et l'activité des médecins de la S.N.C.B.

Il faut bien se limiter, non sans spécifier cependant que ce qui n'en a pas été dit n'est pas moins important ni plus banal que le reste.

\*\*\*

Une pareille organisation, dira-t-on, doit aboutir à une situation sanitaire exceptionnellement favorable pour le personnel de la S.N.C.B. Statistiquement parlant, pas aussi bonne que nous le voudrions, mais certainement une des meilleures, si pas la meilleure, de toutes celles que pourront avouer d'autres organismes de même importance, pourvu qu'ils basent leurs statistiques sur les mêmes données.

Le nombre des absences-maladie oscille actuellement aux environs de 3 % (si l'on ne tient pas compte des malades déjà consolidés pour la pension). C'est encore nettement plus élevé qu'avant la dernière guerre... mais justement, il y a eu la guerre.

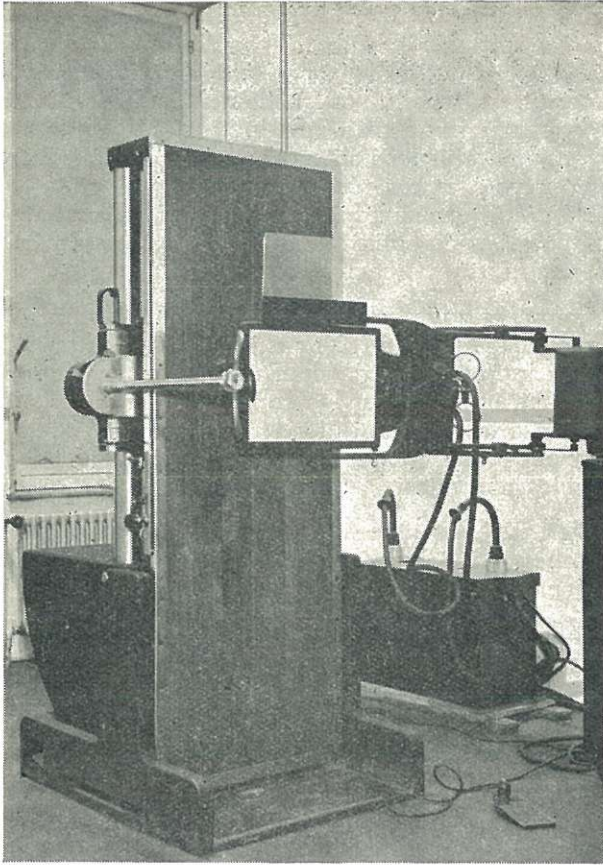
Bien que sept ans se soient écoulés depuis la Libération nous supportons toujours lourdement la marque des quatre ans d'occupation, et la proportion de certaines maladies à chômage très long, telles les affections cardio-vasculaires (angor — infarctus du myocarde — thrombose cérébrale — endartérite) les ulcères gastriques, les affections mentales, etc. est considérablement plus élevée qu'avant 1940.

D'autre part, la politique de non recrutement, appliquée à plusieurs reprises depuis 1926 et justifiée par des raisons économiques impérieuses, a eu pour résultat d'élever considérablement l'âge moyen des agents de la S.N.C.B. Or, qui dit âge élevé, dit aussi morbidité plus grande.

\*\*\*

Réfléchissant à tout ce qui précède serait-il osé de prétendre et de dire que la S.N.C.B. a créé et développé un service médical qui, malgré ses imperfections, peut se comparer avantageusement à ce qui existe ailleurs ?

Si des trains roulent chaque jour dans toutes les directions, transportant des voyageurs par



Poste complémentaire de radiographie.

centaines de milliers, des marchandises par centaines de milliers de tonnes, c'est sans doute parce qu'un bon matériel, bien entretenu, bien révisé dans des ateliers bien outillés, circule sur un réseau qu'on veille à maintenir en bon état.

Mais les trains ne roulent pas tout seuls, les locomotives doivent être vérifiées, alimentées, conduites, le matériel roulant a besoin de visiteurs, d'ajusteurs, de tourneurs, les voies de piqueurs et de piocheurs, les cabines de signaleurs et tous, pour les conduire, d'ingénieurs et de techniciens, c'est-à-dire d'hommes.

Est-il téméraire ou présomptueux de dire que si tout « tourne rond » à la S.N.C.B. c'est, peut-être, un peu, parce qu'un service médical soucieux de « l'humain » a pris la charge de ces hommes, à quelque niveau qu'ils se trouvent, veille sur leur santé et les met en mesure de répondre constamment à l'appel de celle qui nous unit tous, notre jeune patronne de 25 ans : la S.N.C.B. ?...